



Rapport annuel

2013-2014



Ce document présente le rapport d'activités 2013-2014 de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.

Une production de :

Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM)

110, rue Sainte-Thérèse – bureau 205

Montréal (Québec), H2Y 1E6

(514) 396-2612 (514) 396-2200

www.tcvcm.ca

© Table de concertation en violence conjugale de Montréal

La reproduction ou le téléchargement est autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.

Ce document est disponible en format papier ou électronique info@tcvcm.ca

« La concertation est un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats. (...) Il n'est pas requis, ni même souhaitable que tous soient d'accord sur tout. L'important c'est la qualité de la démocratie délibérative qui permet que les questions soient débattues sur le fond et que chacun s'exprime ». (Bourque, Denis, (2008). Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés, PUQ, 150 p.)

Le mot de la présidente

C'est avec beaucoup de fierté que je dépose le rapport d'activités 2013-2014 de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal.



L'année 2013-2014 a été marquée par un départ important pour la Table. Nous avons appris, en janvier dernier, le décès de monsieur Normand Bourgeois, qui a contribué grandement aux succès de la concertation ces dernières années.

Forte de ses 27 ans d'existence, la Table a su devenir un acteur de premier plan, non seulement sur la scène montréalaise et québécoise, mais aussi à l'échelle internationale puisque plusieurs délégations étrangères sont venues étudier son fonctionnement. Cette notoriété résulte de la volonté de ses membres à s'investir, partager, s'informer, collaborer et travailler ensemble vers un objectif commun.

Le Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale constitue et demeure encore aujourd'hui le dossier prioritaire de la Table. Cette année, afin de soutenir son implantation et favoriser l'appropriation auprès des intervenants, nous avons dressé un portrait diagnostique exhaustif sur l'état de son déploiement, nous avons identifié des pistes d'action et sommes en train d'adresser les enjeux prioritaires aux acteurs concernés.

Aussi, en application des objectifs et cibles du plan triennal 2011-2014, nous avons signé la convention afin d'élaborer différentes étapes visant la production d'un portrait global et d'une analyse des ressources et services offerts en matière de violence conjugale sur le territoire montréalais. Au moment de la rédaction de ces lignes, une professionnelle a été embauchée afin de démarrer le projet.

Cette année nous aura aussi permis de restructurer nos opérations d'une manière importante et, en 2014-2015, nous avons comme objectif d'effectuer une réflexion stratégique pour un nouveau plan d'action 2015-2018.

Je ne peux passer sous silence l'arrivée de notre nouvelle coordonnatrice, madame Patricia Gagné. Depuis son entrée en fonction, madame Gagné démontre un dynamisme, un sens des responsabilités, un leadership et une capacité d'adaptation hors du commun.

Enfin, alors que je complète ma troisième année à la présidence de la Table, je remets le flambeau à une autre personne. Je remercie chacun des membres pour le support et la confiance qu'ils m'ont accordés. Finalement, je tiens à remercier tout spécialement l'équipe de travail, Nadia Lopez, Patricia Gagné ainsi que la récente recrue, Jessica Gosselin, pour leur professionnalisme, leur dynamisme et leur enthousiasme.

Longue vie à la Table!

M^e Gaétane Martel, présidente

Table des matières

| | |
|---|----|
| Le mot de la présidente..... | 3 |
| Nos réalisations en 2013-2014..... | 5 |
| La consolidation de la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale à Montréal | 5 |
| Échanges et discussion entre les membres lors des rencontres des instances..... | 5 |
| Projet portrait des services en matière de violence conjugale sur le territoire de Montréal | 6 |
| Un peu d'histoire..... | 6 |
| État du projet | 6 |
| Soutien à l'appropriation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale par les partenaires concernés à Montréal..... | 7 |
| Projet 2013-2014 : concertation et mobilisation régionales autour des enfants exposés à la violence conjugale | 7 |
| Diagnostic | 7 |
| Accompagnement aux comités sous-régionaux | 8 |
| Séminaire clinique : | 9 |
| Production d'outils..... | 9 |
| Le dossier de la supervision des droits d'accès à Montréal : le comité de suivi..... | 10 |
| Un peu d'histoire... .. | 10 |
| Défis concernant le dossier de la supervision des droits d'accès (SDA)..... | 10 |
| Des nouvelles du fonctionnement..... | 10 |
| La force humaine..... | 12 |
| Membres de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal | 12 |

Nos réalisations en 2013-2014

La consolidation de la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale à Montréal

Le plan triennal 2011-2014 de la Table identifie la concertation régionale multisectorielle en matière de violence conjugale sur le territoire montréalais comme un défi constant pour tous les partenaires concernés. La concertation convie les différents membres à collaborer à l'obtention d'objectifs ambitieux qui ne pourraient être atteints sans leur contribution. En fait, la culture de coopération permet d'avancer autrement que lorsque chaque organisation travaille chacune pour elle. Elle permet aussi d'autres confrontations d'idées, d'autres ambitions et d'autres formes d'échange. (*Gather Thurler (2005 : 2-3)*)

Échanges et discussion entre les membres lors des rencontres des instances

Différentes périodes de discussions et d'échanges se sont tenues entre les membres et ce, afin d'accentuer le dialogue, de favoriser l'expression d'une diversité de points de vue. Ces échanges ont permis que tous puissent s'exprimer tant sur les analyses, les pratiques, les projets et les expertises que sur les préoccupations en regard de la problématique de la violence conjugale.

Ainsi, les sujets suivants ont notamment été abordés :

- ⇒ L'offre de service en supervision de droits d'accès (SDA) à Montréal;
- ⇒ Présentation du guide « Votre parcours dans le système de justice », de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes;
- ⇒ Tribunaux spécialisés en violence conjugale;
- ⇒ Projet de recherche du CRI-VIFF : Trajectoire de vie, de violence et de recours au service des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilités.

Projet portrait des services en matière de violence conjugale sur le territoire de Montréal

L'année 2013-2014 a été celle du lancement du projet « Portrait des services en matière de violence conjugale ».

Un peu d'histoire

Après les pourparlers qui menèrent à l'adoption du devis de recherche final en octobre 2012, une demande de financement a été adressée au BAVAC, du ministère de la Justice du Québec, visant la réalisation d'un répertoire électronique facile à consulter et à mettre à jour ainsi qu'à la production d'une analyse des résultats compilés. Le répertoire mettra à disposition des informations descriptives sur les différents services de la région de Montréal en matière de violence conjugale, notamment en regard des clientèles ayant des besoins particuliers. Les objectifs du projet, tels qu'exposés au BAVAC, sont triples, soit :

1. Informer et rendre visibles aux victimes et accessibles les services offerts ;
2. Offrir des références personnalisées ;
3. Promouvoir les services et ressources en violence conjugale.

État du projet

Le projet ayant été accepté et financé en partie en mars 2014, un processus de dotation pour le poste s'est déroulé du 10 mars au 1er avril. Le comité de sélection était composé de Patricia Gagné, coordonnatrice de la TCVCM, Nadia Lopez, agente de développement et de Marie-Hélène-Blanc, Directrice générale de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, vice-présidente et membre du comité de coordination de la Table. Le processus a permis l'embauche de Jessica Gosselin, juriste et professionnelle de recherche, et a marqué le début de la réalisation du projet, ayant pour terme décembre 2014.

Soutien à l'appropriation du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale par les partenaires concernés à Montréal



Projet 2013-2014 : concertation et mobilisation régionales autour des enfants exposés à la violence conjugale

La table a mis sur pied le projet « concertation et mobilisation régionales autour des enfants exposés à la violence conjugale » en novembre 2013, avec l'appui financier de l'Agence de Santé et services sociaux de Montréal. L'objectif du projet est de soutenir l'implantation et l'application adéquate du Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale (EEVC) par la réalisation de diverses activités : identification de la situation d'implantation du protocole, soutien aux gestionnaires dans leur mission, accompagnement aux comités sous-régionaux/comité de suivi, et production des outils d'appropriation et d'utilisation du protocole.

Diagnostic

Entre novembre 2013 et février 2014, la Table a élaboré un diagnostic sur l'état du déploiement du Protocole avec le support d'une chargée de projet, Nadia Lopez. Ce portrait est basé sur 29 entrevues aux membres des sous-comités et du comité de suivi, instances qui ont été mandatées en 2010 pour garantir la mise en application du Protocole. En plus, le diagnostic s'est basé sur 126 réponses au sondage électronique fait auprès des intervenants des organisations signataires.

Cet exercice a permis d'identifier les progrès et les difficultés éprouvées par les acteurs. Le fait d'être un instrument de concertation innovateur et de changement de la culture de la concertation pose des défis particuliers, comme la création des liens de confiance, la communication permanente et la reconnaissance des expertises des partenaires.

Faits saillants du diagnostic :

- ⇒ Un intervenant sur trois mentionne avoir déployé le Protocole au cours des six derniers mois.
- ⇒ Parmi ceux qui connaissaient le Protocole, la moitié d'entre eux (49 %) l'ont déployé au cours des six derniers mois. Pour ceux qui ne le connaissaient pas, seulement 7 % assurent l'avoir déployé.
- ⇒ Deux répondants sur trois ont déjà procédé aux échanges d'information avec des partenaires et eu des discussions cliniques.

- ⇒ 64 % des acteurs considèrent que les EEVC ont été pris en charge et ont reçu l'aide nécessaire.
- ⇒ Les répondants ont tendance à penser que leurs actions ont un impact beaucoup plus clair à court terme (89 %) qu'à long terme (37 %). Les actions sont centrées sur la nécessité de faire cesser la situation de violence, mais rarement sur ses conséquences.
- ⇒ La qualité de vie de ces enfants dans l'avenir et la reproduction générationnelle de la violence inquiètent encore les acteurs du milieu.
- ⇒ 70 % des répondants considèrent être à l'écoute des besoins particuliers des communautés ethnoculturelles.
- ⇒ Les instances de déploiement du Protocole ont très peu avancé sur la compréhension commune de la problématique, de sorte que le travail de rapprochement des partenaires et l'identification des terrains d'entente pour une lecture commune des enjeux polémiques demeurent les besoins les plus criants pour faire avancer la collaboration intersectorielle.
- ⇒ Un intervenant sur trois considère que les EEVC n'ont pas été nécessairement pris en charge et n'ont pas reçu l'intervention dont ils et elles avaient besoin, soit une réelle intervention concertée et des suivis approfondis.
- ⇒ Presque 60 % des répondants ne se sentent pas outillés pour faire face à cette problématique

Le diagnostic a retracé les pistes de solutions proposées par les intervenants et les cadres. La formation, le leadership, l'accompagnement, le partage et la dynamisation sont des recommandations qui ont été partagées avec le Comité de Suivi du Protocole et qui ont motivé la construction d'un plan de travail à déployer à moyen terme. En plus du Comité de suivi, le diagnostic a créé une nouvelle vague de sensibilisation sur la problématique chez les partenaires qui font appel à la Table afin de mieux comprendre et se mobiliser vers des solutions.

Accompagnement aux comités sous-régionaux

De façon parallèle à la réalisation du diagnostic, entre novembre et mars, la Table a accompagné les comités sous-régionaux dans leur mission de déploiement du Protocole (12 rencontres). L'équipe a convoqué les réunions, retracé les partenaires démobilisés, fait les suivis, assuré l'animation, concerté les acteurs, trouvé les personnes ressources et facilité la communication entre partenaires.

Le **Comité Est** a adressé ces questions: la compréhension des sujets sensibles, tels que les critères de rétention des signalements dans des cas d'enfants exposés à la violence conjugale, la mise au point sur l'état de la recherche en matière d'aliénation parentale et les implications de la médiation sur la vie des victimes. Des discussions cliniques concernant ces sujets et permettant aux différents acteurs d'analyser les nuances et les complexités de la problématique se sont tenues.

Le **Comité Nord** a centré ses efforts sur la compréhension des défis d'intervention auprès des pères dans un contexte de violence conjugale avec enfants exposés, les besoins de protection des victimes en situation de violence postséparation et les procédures judiciaires. Les cas cliniques se sont centrés sur les difficultés éprouvées par les victimes après la rupture conjugale.

Le **Comité Sud** a travaillé aussi sur des sujets sensibles, tels que les critères de rétention des signalements dans des cas d'enfants exposés à la violence conjugale, le concept de protection établi par la Loi de la Protection de la Jeunesse et son effet sur l'évaluation de l'exposition à la violence conjugale, ainsi que sur les mesures de protection ordonnées par les juges dans des cas de violence conjugale. Des discussions cliniques ont suivi la présentation de chaque sujet.

Le **Comité Ouest** n'a pas réussi à se rencontrer au courant de l'année 2013-2014, les agendas difficiles à concilier et le roulement du personnel ayant affecté la dynamique de cette équipe.

Séminaire clinique :

L'appel lancé par la Table auprès des partenaires du Protocole afin de créer une équipe de préparation du séminaire clinique a eu un grand accueil, neuf représentants des divers secteurs se sont impliqués à la démarche. Après avoir analysé les besoins d'outils cliniques recensés par le diagnostic, l'équipe a priorisé comme sujet du séminaire « Les différents types de violence et les défis d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Mieux évaluer la violence à laquelle on fait face. ». Le séminaire aura lieu à la fin 2014 et au printemps 2015 et les signataires du Protocole seront invités à participer.

Production d'outils

L'équipe de la Table travaille présentement à la création d'un outil simplifié, sous forme d'un aide-mémoire, qui permettra de faciliter l'accès au Protocole et à sa compréhension. Il sera utilisé pour rappeler aux signataires la nécessité de concertation et les opportunités offertes par cette initiative de collaboration.

L'équipe a aussi commencé une recension de documents qui servira à mettre à jour la boîte à outils, ressource amplement appréciée par les intervenants.

Le dossier de la supervision des droits d'accès à Montréal : le comité de suivi

(Sonia Dionne représente la Table de concertation au sein de ce comité)

Un peu d'histoire...

Depuis la mise sur pied du comité en avril 2011, Sonia Dionne a assisté aux 6 rencontres dont une a eu lieu au cours de la dernière année, soit en septembre 2013. La dernière s'est tenue le 8 mai dernier, un peu avant le moment d'écrire ces lignes.

À la fin novembre 2012, une lettre a été envoyée par la Table à l'Agence de la santé et des services sociaux, ainsi qu'à tous les membres du comité de suivi, pour leur signifier certaines lacunes relatives au fonctionnement dudit comité freinant la pleine réalisation de son mandat. Cette lettre est demeurée sans réponse.

Défis concernant le dossier de la supervision des droits d'accès (SDA)

- ⇒ Deux organismes, étant situés aux deux extrémités de la ville (l'est et l'ouest), sont parfois difficiles d'accès pour les familles. Nous avons soulevé le besoin de soutien financier pour certaines familles qui éprouvent des difficultés à assumer le transport vers ces ressources.
- ⇒ De nouveau, plusieurs partenaires au comité de suivi ont mentionné un problème de diffusion des services offerts à Montréal en matière de droits d'accès supervisés, et plus particulièrement d'un problème de compréhension de la démarche pour une demande de service. Entre autres, on voit des personnes se présenter directement aux différentes ressources avec leurs jugements de la Cour Supérieure, sans avoir été informées qu'elles pouvaient faire une demande via leur CLSC pour avoir accès au programme gratuit offert à Montréal. On constate que beaucoup de travail reste encore à faire pour informer et sensibiliser les juristes aux services offerts et à la démarche spécifique qu'ils doivent eux-mêmes enclencher.
- ⇒ Mentionnons que le Centre Desjardins a amorcé une campagne de sensibilisation en distribuant leur dépliant aux membres du Barreau et à certains médiateurs. Plus de 150 dépliant ont été distribués à ce jour.
- ⇒ Un haut taux d'annulation des rencontres de supervisions entraîne des coûts importants tant pour les CSSS que pour les Centres jeunesse. Les deux instances travaillent actuellement sur l'harmonisation de leurs mécanismes de suivi respectifs afin de diminuer les coûts reliés à cette problématique.

Des nouvelles du fonctionnement

- ⇒ Le Centre AMCAL dispose de 5 salles pour recevoir les familles en supervision de droits d'accès et le Centre Desjardins en offre 14.
- ⇒ Les trois CSSS fiduciaires identifiés au début comme courroie de transmission entre le CLSC d'origine et la ressource de supervision ont convenu avec l'Agence qu'un seul d'entre eux sera maintenant assigné à cette tâche. En effet, le CSSS Lucille-Teasdale est

dorénavant le seul CSSS fiduciaire responsable de recevoir les demandes des CLSC d'origine et de transmettre celles-ci aux deux ressources de supervision des droits d'accès à Montréal.

- ⇒ L'Agence a également octroyé des fonds supplémentaires à l'établissement afin de lui permettre d'embaucher une agente administrative responsable du traitement des demandes.
- ⇒ Madame Marie-Christine St-Jacques de JEFAR nous a fait part des résultats préliminaires du projet de recherche *Description des services de supervision des droits d'accès au Québec*. Ce projet doit se terminer en mars 2015 afin de suivre les familles sélectionnées jusqu'à la fin de leur démarche. Certains défis sont rencontrés par les chercheurs pour le recrutement, tant des organismes que des familles. Par contre, la présentation ne nous a pas permis de cibler spécifiquement les informations recueillies pour Montréal étant donné leur mandat provincial. De plus, les données recueillies se limitent à celles des organismes et des intervenants offrant des services ainsi qu'à celles des familles sélectionnées.
- ⇒ La formation SDA, donnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de la Justice, et le ministère de la Famille et des Aînés aux organismes offrant les services, a finalement été offerte en novembre 2013, mais uniquement aux organismes SDA. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas eu accès au contenu de la formation, comme à la formation elle-même.
- ⇒ Toute personne voulant recevoir une aide financière pour se rendre aux rencontres de supervision d'accès pour leurs enfants devra avoir un dossier actif en CLSC.
- ⇒ Selon l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, en 2013-2014, 101 dossiers auraient été ouverts pour des services de droits d'accès supervisés à la suite de jugements de la Cour Supérieure, ce qui représenterait 488 visites. Toutefois les deux organismes présents au comité questionnent ces chiffres qui leur semblent très conservateurs. Conséquemment, une révision sera effectuée. Les 2/3 des demandes seraient traitées par le Centre Desjardins et les autres par AMCAL. Un délai de 2 semaines d'attente est à prévoir avant de pouvoir débiter les visites dans l'une ou l'autre des ressources.
- ⇒ Tout un travail a été fait autour de la question des renouvellements des ententes avec les organismes SDA du territoire. Des ententes identiques ont été signées dans l'objectif d'uniformiser les services sur l'île : c'était d'ailleurs l'une de nos revendications, à la Table. Après 6 mois d'expérience, le fonctionnement modifié avec un seul CSSS fiduciaire est apprécié de tous.
- ⇒ Finalement, les travaux du comité formé par des représentants des trois ministères impliqués (MSSS, MJQ et MFA) afin de répondre aux enjeux entourant la supervision des droits d'accès ne sont toujours pas connus par le comité.

La force humaine

Membres de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal

| Membres du Personnel | Dossiers principaux |
|---|---|
| <p>Patricia Gagné Coordonnatrice 514.396.2612 #2402</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Coordination générale • Gestion des ressources humaines, financières et matérielles • Planification et mise en œuvre du plan d'action annuel • Rencontres des instances et vie associative • Représentations • Développement. |
| <p>Nadia Lopez Agente de développement 514.396.2612 #2403</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Protocole de collaboration intersectorielle pour les enfants exposés à la violence conjugale • Travaux du comité de suivi • Travaux des comités sous-régionaux • Rédaction du bulletin d'information • Soutien à l'organisation de séminaires cliniques |

| ORGANISMES SOURCE | DÉLÉGUÉS | PARTICIPATION 2013 2014 |
|---|---------------------------|--|
| Agence de la santé et des services sociaux de Montréal | Marilyne Élément-Baribeau | Statut d'observatrice |
| Association québécoise Plaidoyer-Victimes | Marie-Hélène Blanc | Vice-présidente Conseil d'administration Comité de coordination |
| Bureau des procureurs aux poursuites criminelles et pénales | Paul Rouillard | Conseil d'administration |
| Bureau des procureurs de la Cour municipale de Montréal | Gaétane Martel | Présidente Conseil d'administration Comité de coordination |
| Bureau des services aux victimes du Service correctionnel du Canada | Marielle Mailloux | Conseil d'administration |
| Centre d'aide aux victimes d'actes criminels CAVAC de Montréal | Jenny Charest | Conseil d'administration |

| | | |
|---|-----------------------------|---|
| Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) | Andrée Fortin | Statut d'observatrice |
| Centre de solidarité lesbienne (CSL) | Karol O'Brien | Comité de coordination Conseil d'administration |
| Centre des femmes de Montréal | Hélène Hauspied | Conseil d'administration |
| Centre Jeunesse de Montréal - Institut Universitaire - Direction générale adjointe | Florente Démosthène | Conseil d'administration |
| Côté Cour | Claudine Simon | Conseil d'administration Comité de coordination |
| Cour municipale de Montréal | Stéphane Brière | Statut d'observateur |
| CSSS Ahuntsic Montréal Nord | Danièle Fréchette | Conseil d'administration |
| Direction de l'IVAC | Élisabeth Laflamme | Statut d'observatrice |
| Direction régionale de Montréal du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec | Miléna Zajc | Conseil d'administration |
| École de Service social – Université Mc Gill | Julia Krane | Conseil d'administration |
| Fédération des maisons pour femmes | Sonia Dionne | Conseil d'administration Comité de coordination Déléguée de la Table au comité de suivi en supervision des droits d'accès de l'Agence SSS de Montréal |
| | Danielle Mongeau | Conseil d'administration |
| Magistrature de la Cour du Québec, Palais de justice de Montréal | Madame Marie-Josée Di Lallo | Statut d'observatrice |

| | | |
|--|--|---|
| La Maison des Femmes Sourdes de Montréal | Marie-Anna Ruël | Conseil d'administration |
| Le Bouclier d'Athéna, Services familiaux | Melpa Kamateros | Conseil d'administration Secrétaire-trésorière / Comité de coordination |
| Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw | Nancy Russell | Conseil d'administration |
| Les Maisons de l'Île | France Dupuis | Conseil d'administration |
| | Sabrina Lemeltier | Conseil d'administration |
| Magistrature de la Cour du Québec | Louise Bourdeau | Conseil d'administration |
| Magistrature de la Cour municipale de Montréal | Sylvie Girard | Conseil d'administration |
| Pro-gam inc. | Normand Bourgeois (André Ostiguy depuis février 2014) | Conseil d'administration Comité de coordination |
| Service d'Aide aux Conjoints (SAC) | Yves C. Nantel | Statut d'observateur |
| Services correctionnels du Québec – région de Montréal | Rodely Jean-Gilles | Conseil d'administration |
| Service de police de la Ville de Montréal | Lyne Aidans | Conseil d'administration Comité de coordination Comité de suivi PCIEEVC |
| | Vincent Richer | Conseil d'administration Comité de suivi PCIEEVC |
| S.O.S. Violence conjugale | Jocelyne Jolin | Conseil d'administration |



« Le partenariat renvoie à des pratiques qui engagent les partenaires dans une démarche commune. Il y a ici un projet, un programme majeur à développer. C'est un rapport complémentaire et équitable entre deux parties, différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement, fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance (...). L'objet du partenariat peut être la création commune d'un projet ou d'une ressource.



« L'action intersectorielle se traduit généralement par des collaborations entre des acteurs mobilisés autour de questions de santé publique et de bien-être. Elle réunit des ressources de divers secteurs d'activités, possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour résoudre un problème complexe. » (René, J.F. et Gervais, L. (2001). Les enjeux du partenariat aujourd'hui, NPS, vol 14, no 1, 2001, p. 20-30).